



Année 2024

Avis de recrutement

**EMPLOIS RÉSERVÉS DÉFENSE**

Avis de recrutement sans concours de personnels administratifs, sociaux et de santé via les emplois réservés défense en application de la loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 modifiée relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense

Références :

- Loi n° 2008-492 du 26 mai 2008 modifiée relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense ;
- Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre :
- Dispositions législatives du chapitre Ier du titre IV du livre II : articles L241-1 à L241-7 et du chapitre II : 242-1 à L242-7
- Dispositions réglementaires du chapitre II du titre IV du livre II : articles R242-2 à R242-13.

**1) Nature et nombre des postes susceptibles d'être offerts au recrutement**

**Académie de Normandie**

*Lien d'accès cartographie*

**Filière administrative :**

- AAE : 4
- SAENES CI N : 4/ SAENES CI Sup : 4
- ADJAENES (P2) : 8

**Filière santé sociale :**

- INFENES : 4
- ASSAE : 1

**2) Descriptifs des métiers**

- ✓ **Filière administrative :**

**Catégorie A / Attaché d'administration de l'Etat (AAE) - diplôme Licence ou diplôme au moins de niveau II:** chargé des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives. Il a vocation à être chargé de fonction d'encadrement. Il peut être chargé de fonction de traitement de l'information et être appelé à remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire. (Lien vers [le métier d'attaché d'administration](#))

**Catégorie B / Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) - diplôme BAC et plus :** chargé de tâches administratives nécessitant la connaissance et l'application des règlements administratifs. Il peut se voir confier des tâches de rédaction, être chargé de l'animation d'une équipe et assurer des fonctions d'assistant de direction. Il participe à la réalisation des actes de gestion administrative ou financière et/ou effectue des travaux de secrétariat ou de comptabilité faisant appel aux techniques informatiques et manuelles. Il utilise selon les besoins les logiciels de traitement de textes, tableurs, base de données, et les différentes technologies de communication. (Lien vers [le métier de secrétaire administratif de l'éducation nationale](#))

**Catégorie C / Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES) -** ne nécessite aucun diplôme : chargé de tâches administratives d'exécution nécessitant la connaissance et l'application des règlements administratifs. (Lien vers [le métier d'adjoint administratif](#))

✓ **Filière santé - sociale :**

**Catégorie A / Infirmier-e scolaire (INFENES) - diplôme d'Etat d'infirmier** : Le personnel infirmier scolaire affecté en établissement public local d'enseignement a pour mission, sous l'autorité du chef d'établissement, de promouvoir et de mettre en œuvre la politique de santé en faveur de tous les élèves scolarisés : prévention, actions sanitaires de portée générale, hygiène et sécurité, bilans obligatoires, soins. (Lien vers [le métier infirmière de l'éducation nationale](#))

**Catégorie A / Assistant-e de service social (ASSAE) - diplôme d'Etat d'assistant de service social** : l'assistant de service social est chargé d'apporter écoute, conseils et soutien aux élèves et aux personnels, pour favoriser leur réussite individuelle et sociale. Il participe directement aux missions du service public de l'éducation. (Lien vers [le métier d'assistante de service social](#))

### **3) Procédure de recrutement**

Les candidats doivent préalablement être inscrits par l'Organisation Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sur la liste des bénéficiaires (ONACVG).

Ils doivent faire parvenir leur candidature constituée d'un CV, d'une lettre de motivation et du passeport professionnel réglementaire et obligatoire, avant **le samedi 15 juin 2024** par mail à l'adresse : [dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr](mailto:dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr).

Tout dossier d'inscription incomplet ou transmis hors délai ne pourra être pris en considération.

Les dossiers de candidatures seront examinés par une commission qui effectuera une sélection des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus par celle-ci.